



Université d'Antananarivo

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
DOMAINE : SCIENCES DE LA SOCIETE
MENTION : ECONOMIE



Faculté de Droit, d'Economie,
de Gestion et de Sociologie

Grade : Licence 3

Parcours : ECONOMIE DE PARTENARIAT PUBLICQUE PRIVE
Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de licence en science économique

**L'INFLUENCE DE L'AGOA SUR LA
CROISSANCE ECONOMIQUE DE
MADAGASCAR**

Par : N° 51 DANIEL Rindra

Rapporteur : Docteur RAMIANDRISOA Olivier

Année universitaire : 2016 - 2017

Date de soutenance : 19 Janvier 2018

AVANT-PROPOS

Le présent document est un mémoire de fin d'étude de premier cycle.

En effet, après les trois années de formation supérieure passées au sein du département ECONOMIE de la Faculté DEGS de l'Université d'Antananarivo, l'élaboration de ce document est requise par le département, document qui sera par la suite soutenu devant un jury en vue de l'obtention du Diplôme de Licence ès- Sciences Economiques.

Selon l'option choisit par chaque étudiant, ce dernier aura à sélectionner un thème à caractère économique au titre duquel il fera un exposé de l'évolution de la situation économique suivi d'une analyse descriptive qui fera ressortir les faiblesses et les menaces affectant le sujet étudié tout en définissant les problématiques pertinentes.

Pour mon cas personnel, j'ai opté pour le thème lié au domaine du commerce extérieur, des échanges commerciaux internationaux plus particulièrement l'initiative du Gouvernement américain dénommé AGOA ou African Growth and Opportunity Act.

REMERCIEMENTS

Je remercie le Seigneur DIEU de m'avoir donné la force, le courage, la patience et la santé, et aussi de m'avoir permis de finir mes études.

Ensuite, j'adresse mes plus sincères remerciements à :

- Monsieur **RAMANOELINA Armand René Panja**, Professeur Titulaire, Président de l'Université d'Antananarivo ;

- Monsieur **RAKOTO DAVID OLIVANIAINA**, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie ;

- Monsieur **ANDRIAMAHEFAZAFY Fano (Maître de Conférences)**, Chef de Département de l'Economie ;

- Monsieur **RAMIANDRISOA Olivier**, mon encadreur, qui n'a pas ménagé ses efforts et a consacré une partie de son temps pour l'amélioration et l'aboutissement de ce travail ;

Enfin, j'adresse mes reconnaissances sincères à :

- Tous ceux qui ont contribué de près et/ou de loin à la mise en œuvre de ce mémoire de licence ;

- Toute ma famille pour le soutien moral, matériel et physique.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	i
REMERCIEMENTS	ii
Table des matières	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : FONDEMENTS THÉORIQUES DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES	4
Section 1 : Le commerce extérieur pour les mercantilistes	4
Section 2 : La théorie traditionnelle du commerce international	5
1- Adam Smith et la théorie des avantages absolus :	6
2- La théorie des avantages comparatifs de David Ricardo :	7
Section 3 : Les nouvelles théories du commerce international	11
1- La théorie du rendement croissant :	11
CHAPITRE II : PRÉSENTATION DE L'AGOA	14
Section1 : Historique et objectifs de l'AGOA :	14
1- Historique :	14
2- Objectifs :	15
Section 2 : Fonctionnement	15
1- Eligibilité du pays :	16
2- Les produits éligibles :	16
3- Les conditions qui s'imposent aux vêtements et articles textiles :	17
4- Autres dispositions :	18
CHAPITRE III : INFLUENCE DE L'AGOA SUR L'ÉCONOMIE AFRICAINE	19
Section 1 : Evolution des relations économiques Etats-Unis/Afrique depuis l'AGOA	19
Section 2 : Revue de littérature	22
Section 3 : Les limites de l'AGOA	24
1- Degré de l'apport de significativité de l'AGOA: à débattre	24
2- Une incertitude de durée :	25
3- La survivance des barrières tarifaires :	25

4- L'échange en compétition des Etats-Unis par rapport à d'autres partenaires commercial de l'Afrique Sub-saharienne (la Chine, l'Union Européenne):	29
Chapitre IV : AGOA OBSERVÉ À MADAGASCAR	30
Section 1: Etat de lieu de Madagascar dans le domaine du textile	30
Section 2 : L'évolution de l'économie à Madagascar	31
1- Madagascar intégré dans l'AGOA :	31
2- Les impacts pendant l'exclusion :	33
3- Réintégration dans l'AGOA : opportunités pour Madagascar	35
Section 3 : Les entraves aux exportations de Madagascar vers les Etats-Unis.....	36
1- Problèmes liés aux secteurs du textile et d'habillement :	36
2- Autres problèmes liés au volume d'exportation :	37
CONCLUSION	39
ANNEXES	I
LISTES DES TABLEAUX :	III
LISTES DES GRAPHIQUES :	III
BIBLIOGRAPHIE	IV
WEBOGRAPHIE	VI
RESUMÉ	

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **AGOA** : **African Growth and Opportunity Act**
- **AMF** : **Accord Multifibres**
- **CBERA** : **Carribean Basin Economic Recovery Act**
- **CBTPA** : **Carribean Basin Trade Partnership Act**
- **GEFP** : **Groupement des Entreprises Franches et Partenaires**
- **GATT** : **General Agreement on Tariffs and Trade**
- **IDE** : **Investissements Directs Etrangers**
- **PMA** : **Pays Moins Avancés**
- **SGP** : **Système Généralisé des Préférences**
- **SPS** : **Sanitary and Phytosanitary Measures**
- **USITC** : **United States International Trade Commission**
- **USTR** : **United States Trade Representative**
- **ZLE** : **Zone de Libre Echange**

INTRODUCTION

En Octobre 1989, suite aux accords de Yalta, la chute du mur de Berlin a marqué la fin du bipolarisme du monde. En effet, l'économie mondiale a été organisée sous l'émergence du phénomène de mondialisation ou libéralisation des échanges. Cette libéralisation des échanges fut concrétisée à travers huit cycles de négociations (cycle de Genève (1947), cycle d'Annecy (1949), cycle de Torquay (1950-1951), cycle de Genève (1955-1956), cycle de Dillon (1961-1962), cycle de Kennedy (1964), cycle de Tokyo (1973-1979), cycle d'Uruguay (1986-1993)) entrepris sous le GATT¹.

Ce phénomène se traduit par la volonté de réunir par le lien de l'intérêt et du commerce réciproque les nations du monde civilisé en **une société universelle**. C'est ce principe qui conduit à ce que la France et le Portugal produisent du vin, que l'Amérique et la Pologne cultivent du blé, ou encore l'Angleterre fabrique des ustensiles et les autres biens manufacturés. Ainsi tous les pays se sont spécialisés dans la production pour laquelle ils possèdent un avantage comparatif.

En s'y engageant, les résultats se présentent de façon hétérogène. Ainsi les Dragons de l'Asie ont réussi. Ils sont les premiers pays du Sud à montrer que la sortie du sous-développement est possible. Leurs dirigeants ont su adopter des stratégies efficaces : formation de la main-d'œuvre, construction d'infrastructures, politique de crédit favorable aux secteurs performants, promotion de production manufacturière, insertion dans le commerce mondial. En effet, ils ont enregistré une forte croissance économique.

Par contre les pays d'Afrique sub-saharienne se sont spécialisés dans la production et l'exportation de produits de base. En effet, ils ont échoué. On assiste à une marginalisation de ces derniers dans le commerce mondial. Leur taux d'exportation s'est diminué de 3,7% à 1,5% entre 1980 et 2000. Les raisons de cet échec sont multiples : faible diversification des échanges, insuffisance et mauvaise qualité des infrastructures routiers et de moyens de télécommunication.

¹ GATT : (General Agreement on Tariffs and Trade) : **L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce** signé en 1947 a pour objectif le développement du libre-échange.

Ainsi pour rétrécir l'étendue de ces disparités de croissance économique, l'Union Européenne, 1975, a présenté à des Pays en Voie de Développement (PVD) un accord préférentiel non réciproque à travers les accords de Lomé. Parallèlement, les Etats-Unis ont créé le Caribbean Basin Economic Recovery Act (CBERA) le 5 Août 1983 après la légalisation du principe de non réciprocité par la GATT. La CBERA est entrée en vigueur en Janvier 1984 pour une durée de 12 ans. Elle avait pour objectif de promouvoir le développement économique de l'Amérique Centrale et des pays du Caraïbes en facilitant les échanges commerciaux avec les Etats-Unis. Les mesures proposées par cette loi étaient exclusivement d'ordres tarifaires. L'impact de CBERA sur les pays éligibles est assez remarquable. Entre 1984 et 2000, les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et les pays du bassin des Caraïbes ont augmenté de près de 152%.

Encouragé par cette réussite, les Etats-Unis ont décidé d'approfondir et d'étendre ce type de programme à d'autres pays en développement. C'est dans ce cadre que fut promulgué en 18 mai 2000 la loi sur le commerce et le développement (The Trade and Development Act). La loi sur le commerce et le développement est une disposition cadre chargée de régir les échanges commerciaux et la coopération/assistance technique entre les Etats-Unis et les pays d'Afrique sub-saharienne d'autre part. En effet, la partie II de cette loi est dénommée Caribbean Basin Trade Partnership Act (CBTPA) tandis que la partie I est intitulée African Growth and Opportunity Act (AGOA). La loi sur la croissance et les possibilités économique en Afrique (AGOA) a été mise en place afin de soutenir l'accession des pays d'Afrique sub-saharienne dans les échanges mondiaux par la facilitation de leur accès sur le marché américain.

Madagascar est déclaré éligible à l'AGOA, le 2 octobre 2000. Avec cette éligibilité, notre pays a connu beaucoup d'opportunités pour renforcer son développement économique. Cependant, on a constaté un recul en termes de volume d'exportation réalisé par le pays maintenant que Madagascar est déjà rééligible à l'AGOA après la crise politique de 2009. Supposons que ce recul est dû au faible niveau d'instruction de la majorité de la population malgache.

Cet étude se concentre sur l'apport de l'AGOA sur l'économie de Madagascar sous le thème : « AGOA À MADAGASCAR : une opportunité à prolonger ». L'objectif est de

détecter tous les blocages qui empêchent Madagascar à promouvoir son exportation de produits textiles. La problématique se présente comme suit : Madagascar pourra-t-elle bénéficier pleinement des avantages de l'AGOA ? Pour répondre à cette question, l'étude propose le plan de lecture suivant : l'explication des fondements théoriques de la libéralisation des échanges (chapitre 1), la présentation de l'AGOA (chapitre 2), l'impact de l'AGOA sur l'économie africaine (chapitre 3), AGOA observé à Madagascar (chapitre 4).

CHAPITRE I : FONDEMENTS THÉORIQUES DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES

La théorie du commerce international affirme que chaque pays est avantageé d'acheter un produit à l'étranger se trouvant à meilleur prix au lieu de le produire sur place. Elle compte trois principaux modèles qui peuvent être classifiée en deux (2) catégories : les théories traditionnelles et nouvelles du commerce international.

Les théories traditionnelles du commerce international sont :

- La théorie classique des avantages absolus d'Adam Smith et des avantages comparatifs proposée par David Ricardo;
- la théorie des dotations en facteurs de production ou le modèle HOS;

Et ceux des nouvelles théories sont :

- la théorie des rendements d'échelle croissant (rendements d'échelle interne et externe)
- et la théorie de la concurrence imparfaite (celle de la concurrence monopolistique).

Tous les deux abandonnent le cadre d'analyse de la concurrence pure et parfaite.

Mais avant tout analysons la vision mercantiliste vis-à-vis du commerce extérieur.

SECTION 1 : LE COMMERCE EXTERIEUR POUR LES MERCANTILISTES

Pour les mercantilistes, la richesse d'une nation est matérielle. Elle correspond à l'abondance des métaux précieux (or et argent). En effet, une nation n'aura aucune alternative que de concentrer tous ses efforts économiques à faire entrer le plus de métaux précieux dans sa frontière pour s'enrichir, c'est-à-dire afflux d'or et/ou d'argent.

Ainsi la doctrine mercantiliste en termes de commerce extérieur peut être présentée comme suit :

- ★ La politique commerciale a pour objectif la quête de l'abondance métallique;
- ★ la pratique du commerce extérieur permet d'enregistrer une balance commerciale excédentaire, c'est-à-dire le dépassement de la valeur des exportations par rapport à celles des importations;
- ★ la sortie des métaux précieux hors des frontières nationales doit être limitée, par contre l'entrée doit être encouragée. Pour se faire, deux (2) méthodes ont été adoptées :
 - La politique bullioniste : interdiction directe d'exportation des métaux précieux.

- La politique protectionniste : qui consiste à favoriser les exportations grâce à la protection des industries naissantes contre la concurrence étrangère par une politique douanière d'exemption fiscale pour les marchandises exportées, par contre l'institution de contingentements et taxes élevées pour les marchandises importées.

★ l'essor de la marine marchande doit être favorisé.

En résumé, le protectionnisme, conçu par les mercantilistes² au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle, fait apparaître le commerce international comme un jeu à somme nulle. L'économie nationale ne doit importer, au prix les plus faibles, que ce qu'elle est incapable de produire, et doit en revanche exporter le plus possible au prix les plus élevés. Cette conception s'attache à une vision exclusivement monétaire de l'enrichissement. La participation au commerce international est un jeu à somme nulle car la nation s'enrichit aux dépens d'autres nations qui s'appauvrissent. Mais qu'en est-il maintenant de la théorie traditionnelle concernant le commerce international?

SECTION 2 : LA THEORIE TRADITIONNELLE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Cette théorie se divise en deux (2) principaux modèles, à savoir le modèle classique d'Adam Smith et de David Ricardo d'une part, le «modèle des proportions de facteurs d'Heckscher-Ohlin-Samuelson» d'autre part.

² Il existe trois courants de pensée mercantiliste :

- 1- le bullionisme ou « mercantilisme espagnol » qui préconise l'accumulation de métaux précieux ;
- 2- le colbertisme ou « mercantilisme français » qui est tourné pour sa part vers l'industrialisation ;
- 3- le commercialisme ou « mercantilisme anglais » qui voit dans le commerce extérieur la source de la richesse d'un pays.

1- ADAM SMITH ET LA THEORIE DES AVANTAGES ABSOLUS :

a- Biographie d'Adam Smith :



Le «**père de l'économie politique**» est né en 1723 en Écosse. Il étudie la littérature et la philosophie à l'université d'Oxford. Il enseignera d'ailleurs ces deux disciplines à l'université de Glasgow. Son cours de philosophie morale lui fournit la matière de son premier ouvrage majeur, la «**Théorie des sentiments moraux**», qui le fait connaître. En 1763, il devient le précepteur du jeune duc de Buccleuch qu'il accompagne en France pendant quatre ans dans un voyage de formation pendant lequel il rencontre les encyclopédistes ainsi que les physiocrates dont il apprécie les théories sans en partager tous les aspects. Rentré en Écosse en **1767**, il rédige ce qui restera son œuvre majeure : **Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations**. Adam Smith est mort en 1790.

b- La théorie des avantages absolus :

Selon ce modèle «tout pays a intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles il dispose d'un avantage absolu, c'est-à-dire dont les coûts de production sont inférieurs à ceux de tous les autres pays ». Le pays qui détient un avantage absolu sur un quelconque secteur d'activité, selon cette théorie, n'est donc pas susceptible d'être concurrencé par un autre pays d'où l'intérêt de se spécialiser. Si chaque pays se spécialise dans la production des biens dont il a l'avantage absolu, la production mondiale serait optimale. Il y aura beaucoup plus de biens disponible et à moindre coût.

L'exemple suivant illustre bien cette théorie : s'il y a deux pays A et B produisant tous les deux (2) produits X et Y. Supposons que les deux pays ne participent pas encore au commerce (c'est-à-dire en situation d'autarcie). Le pays A produit dix (10) unités de X et (2) unités de Y à une heure de travail et ; de son côté, le pays B produit cinq (5) unités de X et (6) unités de Y à une heure de travail. Ce qui signifie que, sur les marchés du pays A, 10 unités de X s'échangent contre 7 unités de Y. Au total, la production mondiale, pour une heure de travail, s'élève à hauteur de 13 unités pour le bien X et 9 unités pour le bien Y.

Sur cet exemple, c'est le pays A qui est le plus efficace dans la production des biens X et dispose d'un avantage absolu. Par contre, pour la production des biens Y, c'est le pays B qui est le plus efficace et dispose, de son côté, de l'avantage absolu dans sa production. Si les deux pays se spécialisent dans la production des biens dont ils ont un avantage absolu et participent à l'échange. Premièrement, la production mondiale augmenterait pour atteindre, pour les biens X 20 unités contre 13 auparavant et 12 unités pour les biens Y contre 9. Deuxièmement, sur les marchés mondiaux 10 unités de X s'échangent contre 6 unités de Y : cela représente pour le pays A, un gain supplémentaire de 4 unités des biens Y ; et pour le pays B, un gain de 7 unités supplémentaires des biens X. Grâce à la spécialisation et la participation à l'échange, les deux pays ont pu augmenter leur gain respectif donc de bien-être de leur population.

Adam Smith explique ainsi la nécessité de mettre en place une division internationale du travail. Alors que cette explication se heurte à un problème très important qui est la question de savoir comment un pays pourrait-il trouver de l'intérêt à la spécialisation et à l'échange s'il ne détient pas aucun avantage absolu sur tous les produits? Et comment les pays qui produisent des biens à faible rendement pourraient-ils se financer afin d'acheter les produits qui leur manquent et qui sont parfois très coûteux? D. Ricardo apporte autre explication de la division internationale de travail qui tient compte du problème posé par l'explication d'A. Smith.

2- LA THEORIE DES AVANTAGES COMPARATIFS DE DAVID RICARDO :

Pour le modèle préconisé par D. Ricardo, dont plusieurs penseurs se réfèrent, est que chaque pays participe au commerce dans le but de tirer bénéfice de leur différence réciproque. Selon Ricardo, le fait pour un pays de ne posséder aucun avantage absolu pour tous les produits par rapport à un pays partenaire ne signifie pas qu'il n'obtient pas de gains à l'échange.

Il a toujours intérêt à participer au commerce en se focalisant dans la production des produits dont il maîtrise le mieux (produire à moindre coût où l'avantage est le plus grand) où le désavantage est le moindre.

Cette modèle ne tient compte que du travail comme facteur de production. Dans son ouvrage intitulé «**Principe de l'économie politique et de l'emploi**» de **1817**, Ricardo prend l'exemple de deux pays : le Portugal et l'Angleterre. Dans son explication, Ricardo prend l'exemple de deux produits dont les deux pays étudiés produisent tous deux du vin et du drap. Le tableau ci-après illustre cet exemple :

Tableau 1 : Les coûts de production du drap et du vin pour le Portugal et l'Angleterre

	Angleterre	Portugal
Drap (1000 mètres)	100 hommes	90 hommes
Vin (1000 litres)	120 hommes	80 hommes
Total	220 hommes	170 hommes

Source : Gérard CHAREAUX, Patrick JOFFRE, et al., Les grands auteurs en économie, GRANDS AUTEURS, EMS, Paris, 2000, p.73-74.

Selon la théorie des avantages absolus, il n'y a de l'échange que dans le cas où les deux partenaires disposent chacun un avantage absolu dans les produits échangés. Alors qu'ici, l'Angleterre ne possède aucun avantage absolu dans les deux produits. Donc, si l'on suit la théorie de l'avantage absolu, il n'y a pas de possibilité d'échange entre les deux (2) pays. Or, Ricardo est contre cette idée de l'échange fondé sur cette théorie et il prouve qu'il est toujours bénéfique d'échanger même si le pays ne dispose pas de cet avantage.

La spécialisation de chaque pays se décide en fonction de la comparaison fait des rapports des coûts présentée dans le tableau qui suit :

Tableau 2 : Rapports des coûts entre l'Angleterre et le Portugal

	Coûts Angleterre / Coûts Portugal	Coûts Portugal / Coûts Angleterre
Drap	$100/90 = 1,12$	$90 / 100 = 0,9$
Vin	$120/80 = 1,5$	$80 / 120 = 0,67$

Source : Gérard CHAREAUX, Patrick JOFFRE, et al., Les grands auteurs en économie, GRANDS AUTEURS, EMS, Paris, 2000, p.73-74.

Le résultat sorti de ce tableau indique que l'Angleterre ne dispose aucun avantage absolu sur les deux produits. Mais, il a un avantage relatif dans la production du drap comparé à celle du vin. Dans ce cas, il devrait se spécialiser dans cette production. Quant au Portugal, il détient un avantage absolu sur les deux produits. Même s'il dispose de l'avantage absolu sur les deux produits, il est quand même plus avantage s'il ne produit que le vin, d'où son intérêt à se spécialiser dans ce produit.

Si les deux pays se spécialisent dans la production des biens dont ils ont de l'avantage comparatif, ils auront besoin moins d'hommes pour obtenir le même niveau de production et même plus. Les deux pays pourront consommer la même quantité de drap et de vin, mais leurs coûts diffèrent. Pour le Portugal, en participant à l'échange, il disposerait sur son marché 1000 m de drap et 1000 l de vin avec moins d'effort (le travail de 160 hommes contre 170 hommes en autarcie). Pareil pour l'Angleterre, désormais il n'a besoin que le travail de 200 hommes contre 220 hommes auparavant pour satisfaire ses besoins. Le tableau suivant donne le résultat de cette spécialisation :

Tableau 3 : Coût de production mondial après spécialisation

	Angleterre	Portugal
Drap (2000 m)	200 hommes	0
Vin (2000 l)	0	160 hommes
Total	200 hommes	160 hommes

Source : Gérard CHAREAUX, Patrick JOFFRE, et al., Les grands auteurs en économie, GRANDS AUTEURS, EMS, Paris, 2000, p.73-74.

Cette modèle ricardienne se base spécialement sur les différences technologiques des pays participants. Ainsi, tous les pays participants aux commerces mondiaux sont gagnants. Il faut remarquer que Ricardo n'envisageait pas la possibilité d'un échange entre les nations que dans ce cadre.

Ainsi, Ricardo démontre sa théorie de l'avantage comparatif. Si le modèle ricardienne se base sur les différences technologiques, de son côté, le modèle de Hecksher-Ohlin-Samuelson, qui n'est que le prolongement de la théorie des avantages comparatifs de D. Ricardo, se base sur «la diversité des dotations en facteurs de production » des différents pays.

3- Le modèle des proportions de facteurs d'Hecksher-Ohlin-Samuelson :

Cette modèle est appelé « la théorie des dotations factorielles » ou « le modèle HOS ». Le modèle se situe dans le prolongement du modèle des avantages comparatifs de Ricardo développée par **Hecksher** en matière de commerce international, puis repris par **Bertil Ohlin**, en introduisant le mécanisme des prix aboutissant à la conclusion que le commerce international « est fonction de la rareté relative des facteurs de production ». Et par la suite, cette théorie est développée par **Paul Anthony Samuelson** pour donner le « modèle HOS » qui dit que les échanges entre les pays n'est pas le produit des caractéristiques propres de chaque pays c'est-à-dire ceux que chaque pays dispose en abondance (avantage absolu) ou qu'il peut le produire plus facilement par rapport aux autres pays, mais à des différences dans leurs dotations en facteurs de production respectif.

Selon les trois économistes de cette modèle, qui sont Elie Hecksher, Bertil Ohlin et Paul Samuelson, « chaque pays doit se spécialiser dans la production économique en fonction des facteurs dont il dispose en plus grande quantité : richesse en matières premières, travail ou capital ». Ainsi, cette modèle suppose que les échanges internationales doivent mener à « importer » les biens ou facteurs en quantité limité ou rare au niveau locale et à « exporter » ceux qui sont en abondance à l'intérieur de chaque pays. C'est cette théorie qui pose le fondement de « la division internationale de travail ». Selon toujours Samuelson, à terme, cette processus aboutira à l'égalisation des facteurs de production de tous les pays participants aux échanges mondiaux.

Si les théories traditionnelles du commerce international puisaient leur base dans les avantages absolus d'A. Smith et des avantages comparatifs de D. Ricardo dont les postulats sont : la concurrence pure et parfaite et l'hypothèse des rendements d'échelle constante. Par contre, les nouvelles théories du commerce international quant à eux se distinguent des premiers par leurs hypothèses de rendement croissant et la concurrence imparfaite mais gardent tout de même la théorie des avantages comparatifs (c'est-à-dire la diversité des ressources ou dotation factorielle et les différences en matière de technologie).

SECTION 3 : LES NOUVELLES THEORIES DU COMMERCE INTERNATIONAL

D'après les études empiriques, les échanges commerciaux ne s'effectuent pas selon les dire des théories traditionnelles d'où l'émergence des nouvelles théories du commerce international.

1- LA THEORIE DU RENDEMENT CROISSANT :

La théorie du rendement d'échelle croissant est la remise en cause de l'ancienne théorie du commerce international dite traditionnelle qui postule que le rendement d'échelle est constant. Cette théorie est pure et simple endosénéisation de la « spécialisation internationale » dans la théorie du commerce. Cette théorie se base sur ce qu'on appelle « l'économie d'échelle ». Deux cas peuvent se présenter : rendement d'échelle interne et le rendement d'échelle externe (Milan VUJISIC).

La théorie du rendement d'échelle interne affirme que la taille d'une entreprise joue sur ses productivités. Ainsi, une entreprise de taille plus importante serait plus productive par rapport à une entreprise de moindre taille car les coûts de production diminuent avec la taille de l'entreprise. Et donc, s'il y a deux pays possédant chacun deux entreprises dont les tailles sont supérieures les uns des autres dans deux domaines respectifs, ils ont donc intérêt à se spécialiser sur ceux dont ils ont de l'avantage comparatif généré par l'existence du rendement d'échelle.

En ce qui concerne la théorie du rendement d'échelle externe : ce rendement d'échelle externe existe s'il y a un effet de dimension favorable ou positive due au secteur d'activité de l'entreprise ou du pays. Dans ce cas de figure, les pays qui participent à l'échange sont tous bénéficiaires du fait de l'économie d'échelle gagné par la spécialisation de chaque pays et que les produits vendus sur les marchés auront des prix beaucoup plus abordables qu'auparavant.

Selon Paul R. Krugman ³« si les rendements sont croissants, la spécialisation internationale trouve d'autres fondements, chaque pays pouvant rechercher dans la spécialisation un moyen de bénéficier des économies d'échelles, ce qui explique un commerce intra-branche entre pays de niveau de développement analogue. Deux pays peuvent avoir intérêt à produire, l'un des batteries et l'autre des carburateurs pour chacun, l'augmentation de la taille des marchés permet des économies d'échelle : c'est ainsi que la France et l'Allemagne développent des échanges intra-branche, dans la branche automobile ». Krugman explique que même pour deux pays qui ont à peu près le même niveau de développement, la spécialisation de l'un et de l'autre dans les secteurs ou domaines ou même dans des tâches dont il a des rendements croissants leur sera bénéfique pour tous les deux.

Donc, la spécialisation et l'échange ou le commerce international qui génèrent l'avantage comparatif due à l'existence de « l'économie d'échelle ». Ce qui explique sa qualification de « théorie endogène ».

2- La théorie de la concurrence imparfaite :

Selon cette théorie, les hypothèses de la concurrence pure et parfaite comme l'homogénéité des produits, les multiplicités des offreurs n'expliquaient pas les échanges entre les nations. Dans le cadre d'analyse de l'économie réelle, il n'y a pas de concurrence pure et parfaite, c'est plutôt la « concurrence monopolistique » qui existe. Alors, selon ce modèle, les produits se trouvant sur les marchés sont de caractéristiques différentes et sont souvent substituables. Ce modèle a été mis à jour par Edward Hasting Chamberlain ⁴ (1933) et repris plus tard par Krugman pour expliquer la similarité des biens qui sont échangés sur les marchés. A cette occasion, Krugman a introduit le concept de « demande de variété » dans son analyse.

Cette modèle repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque firme se trouvant sur le marché se comporte toute un monopoleur. Par exemple, Volkswagen a le monopole de la Golf tandis

³ Krugman P.,(1989), *New Trade Theory and the less Developed Countries* , Debt Stabilization and Development : Essay in Memory of Carlos Alejandro , ed. by Calvo C., Findlay R., Kow P. and Braga de Macedo J. oxford : Blackwell

⁴ Chamberlin E., (1933), *The Theory of Monopolistic Competition*: Cambridge. massachusetts : Harvard University Press

que Peugeot détient le monopole de la 307. Les deux entreprises sont concurrentes sur le marché de l'automobile, mais au lieu de produire le même bien sur ce marché, elles développent des variantes originales de ce bien ». La demande de ces biens est fonction des quantités, du nombre des variétés disponibles et des prix sur le marché. Au fur et à mesure que d'autres firmes pénètrent le marché, les entreprises monopoleurs sont forcées de réduire leur profit et de se comporter en situation de concurrence. Donc, plus de bien-être pour les consommateurs. Les entreprises faibles sortent du marché.

Les hypothèses des théories du commerce international, que ce soit des anciennes théories ou des nouvelles théories soulèvent tous l'intérêt de se spécialiser pour les pays participants aux commerces. Ils professent tous les bienfaits des échanges et donc l'origine du libre-échange.

CHAPITRE II : PRÉSENTATION DE L'AGOA

SECTION1 : HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE L'AGOA :

1- HISTORIQUE :

Avant la mise en place de l'AGOA, le traitement tarifaire accordé aux exportations des pays d'Afrique sub-saharienne vers les Etats-Unis était de deux (2) types :

- premièrement, il y a le traitement normal selon le tarif douanier en vigueur du code général des douanes qui est appliqué à tous les produits importés non originaire des Etats-Unis. **(Selon la définition du paragraphe 19 article 1304 du code général des douanes américains, un produit n'est originaire des Etats-Unis s'il a été assemblé ou fabriqué en totalité dans un autre pays que les Etats-Unis).**

En effet, une autre tarification selon la classification des produits est mise en œuvre ;

- alors deuxièmement, il y a ce qui a été autorisé par l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en 1971, mais ce n'est qu'en 1974 qu'il a été autorisé par les Etats-Unis. Le système mis en place par les Etats-Unis accorde un accès en franchise de droits de douane à certains produits éligibles en provenance d'un certain nombre de pays bénéficiaires.

En vue de leurs performances, ces deux cadres réglementaires n'ont pas favorisé l'éclosion d'une dynamique des échanges entre les Etats-Unis et les pays d'Afrique sub-saharienne. Les Etats-Unis ont lancé l'AGOA qu'ils ont promulgué en 2000.

En étant plus précis, c'était le 18 mai 2000 que le congrès américain a adopté la loi connu sous le nom « **African Growth and Opportunity Act** » (AGOA), en français, « **loi sur la croissance et les opportunités en Afrique** » est une loi américaine promulguée sous l'égide du Président Bill CLINTON. Grâce à certaines évolutions, l'AGOA I a donné naissance à l'AGOA II en offrant plus de bénéfices pour les pays d'Afrique sub-saharienne tout en sachant qu'avant la mise en vigueur de l'AGOA, l'Afrique ne représentait qu'une petite part du marché mondial, de 3,3 à 1,6% entre 1980 et 2000. Ces améliorations sont :

- le doublement des plafonds annuels réglementant les quantités de textiles autorisées à pénétrer en franchise de droits de douanes sur les marchés américains ;
- et la multiplication du nombre d'articles textiles pouvant bénéficier d'une franchise de douanes, notamment les pulls, les tee-shirts et les chaussettes qui n'étaient pas inclus dans la première version de l'AGOA.

2- OBJECTIFS :

Les principaux objectifs visés par l'AGOA sont de :

- ★ promouvoir une augmentation du commerce et des investissements entre les Etats-Unis et les pays d'Afrique sub-saharienne ;
- ★ promouvoir le développement et les réformes économiques en Afrique sub-saharienne ;
- ★ promouvoir un accès et des opportunités pour les investisseurs et entreprises américains en Afrique sub-saharienne.

L'AGOA soutient également la politique commerciale américaine en encourageant les réformes des régimes économiques et commerciaux d'Afrique qui leur permettre de construire des marchés plus forts et de constituer à l'avenir des partenaires plus efficaces pour les entreprises américaines.

SECTION 2 : FONCTIONNEMENT

L'AGOA fournit aux pays africains l'accès libres aux marchés américains. De plus, même si c'est un « accord de préférences commerciales » envers l'Afrique, il peut également, lorsque cela est possible, évoluer en accord de libre échange réciproque avec les partenaires africains qui le souhaitent.

La mise en œuvre de l'AGOA passe par de nombreuses procédures :

- détermination d'éligibilité de pays ;
- détermination de produits éligible ;
- détermination d'acquiescement avec les conditions pour les avantages du vêtement ;
- établissement d'un Forum économique Etats-Unis - Afrique sub-saharienne ;
- dispositions pour assistance technique pour aider des pays à se qualifier pour les avantages ;

1- ELIGIBILITE DU PAYS :

Pour qu'il puisse bénéficier des avantages procurés par l'AGOA, un pays doit se conformer à certaines conditions :

- ★ pratique d'une économie du marché ;
- ★ respecte de la loi et du pluralisme politique ;
- ★ élimination des barrières liées au commerce américains et ses investissements ;
- ★ protection de la propriété intellectuelle ;
- ★ efforts de combattre la corruption ;
- ★ établir les politiques visant à réduire la pauvreté ;
- ★ disponibilité croissante de soins médicaux et occasions pédagogiques ;
- ★ protection des droits de l'homme et droits de l'ouvrier ;
- ★ élimination de certains entraînements de la main d'œuvre de l'enfant.

Ces critères ont été acceptés par la majorité des nations africaines qui s'efforcent d'accomplir ces objectifs, bien qu'aucun ne soit parvenu complètement à rendre effective la liste entière.

Les critères d'éligibilité par le SGP et l'AGOA sont complémentaires, étant donné que les pays doivent être « SGP éligibles » pour recevoir les avantages du commerce d'AGOA qui incluent des SGP allongés et les produits vestimentaires. Bien que l'éligibilité SGP n'implique pas obligatoirement l'éligibilité AGOA, presque tous les pays africains sub-saharienne sont actuellement « SGP éligibles ».

2- LES PRODUITS ELIGIBLES :

L'AGOA autorise que le Président fournisse le traitement hors taxe sous SGP pour tout article, après que le Représentant Commercial Américain (USTR) et l'Ordre du Commerce International Américain (USITC) ait déterminé que l'article n'est pas d'une importance sensible pour l'import.

En effet, si les importations d'un (ou plusieurs articles) menacent les industries américaines, le Président peut suspendre le traitement hors taxe pour l'(les) article(s) en question.

3- LES CONDITIONS QUI S'IMPOSENT AUX VÊTEMENTS ET ARTICLES TEXTILES :

Des mesures sont prises pour atténuer les menaces contre les industries américaines. Les pays élus peuvent exporter sous AGOA les catégories de vêtements suivants :

- les vêtements assemblés dans au moins un pays bénéficiaire d'Afrique sub-saharienne et taillés dans des étoffes entièrement confectionnées et coupées aux Etats-Unis, sont régis sous le régime de franchise douanière sans limite. Les pays élus peuvent exporter librement cette catégorie. Les vêtements faits à la main ou fabriqués à partir des tissus et files rares en quantité commerciale aux Etats-Unis sont aussi libres aux exportations ;

- les vêtements coupés dans au moins un pays bénéficiaire d'Afrique sub-saharienne et taillés dans des étoffes entièrement confectionnés aux Etats-Unis à partir de filets entièrement confectionnés aux Etats-Unis sont limités par un plafond d'importation de l'ordre de 1,5% des importations totales des vêtements des Etats-Unis en 2000-2001. Ce plafond augmente constamment au cours des années à venir et est fixé à 3,5% en 2008. Les vêtements assemblés à partir d'étoffes régionales et autres sont exempts de franchise de douane sauf ceux qui proviennent des pays bénéficiaires ayant un revenu annuel par habitant inférieur à 1500 USD ;

- les chandails tricotés en forme de cachemire ou en mérinos. Ces chandails doivent contenir principalement du cachemire en poids ou au moins 50% en poids de mérinos de 18,5 microns de diamètre ;

- les fibres et filets peuvent être originaires de n'importe quel pays, y compris les pays développés. Ces produits entrent en franchise de douane vers les Etats-Unis.

- les tissus de fabrication artisanale faits à la main avec des tissus et des produits artisanaux relevant du folklore traditionnel sont aussi admis aux Etats-Unis sans droit et sans contingentement.

Le traitement de faveur pour vêtement est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2005 mais les pays bénéficiaires doivent établir en premier des systèmes de visa efficaces pour prévenir l'exportation illégale et l'usage de documentation fausse. Les exigences spécifiques des systèmes du visa ⁵et procédures de vérification ont été promulguées aux gouvernements africains par l'intermédiaire des ambassades américaines le 21 septembre 2000.

⁵ Le système de visa dénommé « visa AGOA » détermine les modalités d'expédition d'articles textiles et vestimentaires vers les Etats-Unis d'Amérique, répondant au régime préférentiel de l'AGO

4- AUTRES DISPOSITIONS :

La législation de l'AGOA stipule qu'il est à l'initiative du Président d'organiser un Forum économique axé sur le commerce Etats-Unis - Afrique sub-saharienne. Le but du Forum est de dialoguer sur les questions d'économie, du commerce et d'investissement. L'acte demande aussi à ce que des rapports annuels soient transmis au Congrès sur le commerce des Etats-Unis notamment sa politique d'investissement en Afrique.

CHAPITRE III : INFLUENCE DE L'AGOA SUR L'ÉCONOMIE AFRICAINE

SECTION 1 : EVOLUTION DES RELATIONS ECONOMIQUES ETATS-UNIS/AFRIQUE DEPUIS L'AGOA

Les statistiques publiées par le Département américain du commerce (United States Département of Commerce 2003) sur les échanges avec l'Afrique pour l'année 2002 font apparaître une contraction (- 15% en valeur sur un an) en ce qui concerne tant les importations que les exportations. Les premières ont été particulièrement faibles avec toutes les régions du monde et se sont contractées globalement au cours de l'exercice, du fait du ralentissement de la demande intérieure.

En Afrique, les deux importants fournisseurs des Etats-Unis sont demeurés le Nigéria, qui a représenté un tiers des importations en provenance d'Afrique subsaharienne, et l'Afrique du Sud (9%)⁶. Ils ont été également les deux principaux marchés d'exportation africains pour les USA.

Le Département américain du commerce donne également les détails des importations hors taxes liées au processus de l'AGOA, éligibles, qui ont augmenté de 10% en valeur en 2002 par rapport à 2001. Cette évolution révèle, en la rapportant à la contraction globale des importations en provenance d'Afrique subsaharienne sur la même période, une montée en puissance des effets du processus lui-même. Cela peut s'expliquer par l'extension de la liste des pays et des produits aussi bien que la mise en conformité accrue, par les pays bénéficiaires, des mesures administratives et législatives requises.

Au cours de l'année 2001, les deux tiers des importations originaires des pays éligibles à l'AGOA étaient encore taxées, en raison partie de difficultés logistiques et des mesures administratives pour réclamer les bénéfices d'accès libre de droits et taxes.

Mais les progrès furent alors rapides, puisqu'en 2002 les importations hors taxes AGOA ont représenté la moitié des importations américaines en provenance d'Afrique subsaharienne. Cela semble encore plus visible en 2003, au regard des premiers résultats du premier trimestre, où les importations américaines bénéficiant des mesures de l'AGOA et du SPG avaient doublé en valeur en un an.

Elles avaient augmenté de 133% en valeur pour les produits pétroliers (effet prix du pétrole), contre 30% pour tous les autres secteurs d'activités concernés par le dispositif des

préférences commerciales, sauf les importations des produits agricoles (2,5% des importations AGOA), ayant diminué de 10% en valeur sur la même période.

En 2002, les importations AGOA en valeur se sont élevées à 9 milliards de dollars, et à 2,2 milliards hors produits pétroliers, sur un total de 17,9 milliards de dollars d'importations en provenance d'Afrique subsaharienne. Selon les mêmes statistiques, 93% des bénéfices de l'AGOA ont été réalisés par 5 pays (Nigeria, Afrique du Sud, Gabon, Lesotho et Kenya). La concentration sectorielle pour les importations bénéficiant du traitement commercial préférentiel AGOA est également importante, puisqu'en 2002, les trois quarts des importations concernaient des produits pétroliers, les textiles représentant 9% seulement des importations.

Avant la nouvelle loi, seuls les PMA étaient exemptés du tarif douanier américain sur le pétrole. L'AGOA a étendu cette exemption à 35 pays, y compris les principaux exportateurs pétroliers africains non PMA, le Nigeria, le Gabon et le Cameroun (mais pas l'Angola, non éligible). Depuis sa prise d'effet en janvier 2001, ce sont surtout les pays exportateurs de produits pétroliers qui en ont bénéficié puisque, en 2001, les produits pétroliers représentaient 80% des importations concernées par cette législation et qu'en 2002 encore, plus de la moitié demeuraient des produits pétroliers. Le manque de diversification des exportations africaines qui entrent dans l'accord AGOA est donc à souligner fortement.

L'insertion des multinationales et des indépendants américains dans le golfe de Guinée a permis de recadrer les destinations de l'exportation des hydrocarbures de l'Afrique. C'est ainsi que les Etats-Unis ⁶deviennent la destination privilégiée du pétrole africain.

Le rapport 2009 du Département d'Etat américain au commerce est encore plus explicite. On y apprend que les Etats-Unis exportent beaucoup de leurs produits vers l'Afrique. Selon le même rapport, les exportations américaines ont augmenté de 29,3%, pour passer à 18,6 milliards de dollars, principalement, dans les secteurs suivants : machines, véhicules et pièces détachées, blé, produits pétroliers raffinés, aviation et matériel électrique (y compris appareils de télécommunication).

⁶ Les Etats-Unis ont cependant voulu imposer un tarif sur les importations du pétrole en provenance du Golfe (1979). C'est un argument en faveur du protectionnisme, c'est-à-dire, de l'indépendance vis-à-vis de l'étranger à l'égard de l'énergie.

Les importations de produits africains aux Etats-Unis ont augmenté de 27,8% en 2008 et atteint 86,1 milliards de dollars, grâce entre autres à la hausse considérable (31,9%) des importations de pétrole brut (qui représentent 79,5% de toutes les importations en provenance de l'Afrique subsaharienne). Ces chiffres incluent les importations hors taxes de pays africains admissibles au Système généralisé de préférence des Etats-Unis (SGP) et au SGP élargi de l'AGOA, en plus des produits textiles et de vêtements importés en franchise de droits et hors contingent conformément aux dispositions de l'AGOA.

Les importations aux Etats-Unis en provenance des pays africains producteurs de pétrole ont toutes enregistré une hausse, notamment celles en provenance du Nigeria (16,2%), de l'Angola (51,2%), de la République du Congo (65,2%), de la Guinée équatoriale (89,5%), du Tchad⁷ (55,4%) et du Gabon (4,4%). Aussi, les Etats-Unis bénéficient le plus de l'AGOA ; en 2008 ont été le Nigeria, l'Angola, l'Afrique du Sud, le Tchad et la République du Congo. En ont également tiré profit, entre autres, le Gabon et le Cameroun.

En même temps, les exportations américaines ont connu une hausse dans le golfe de Guinée. «Les exportations de produits américaines ont connu une augmentation de 17,6% en Afrique du Sud, de 47,7% au Nigéria, de 65,4% en Angola, de 192,4% au Bénin (raison surtout d'une augmentation importante des produits pétroliers raffinés, de voitures et de pièces détachées) et de 46,2% au Ghana, pays qui sont les principaux destinataires de ces exportations». A la lecture de tous ces chiffres, l'insécurité ambiante dans le golfe de Guinée devient une potentielle menace pour cette sécurité économique et, partant, pour la sécurité nationale des Etats-Unis.

Ainsi, l'AGOA a changé le cours de relations commerciales entre l'Afrique et les Etats-Unis pour le long terme :

- En renforçant des efforts de la réforme africaine ;
- En fournissant l'accès amélioré à compétence technique américaine, crédit et marché ;
- En établissant un dialogue de haut niveau sur le commerce et l'investissement.

Depuis sa mise en œuvre, l'AGOA a encouragé de nouveaux investissements substantiels, le commerce et la création du travail en Afrique. Il a aidé pour encourager l'intégration de

⁷ Tchad était devenu subitement un pays hyper attractif, in facto, les IDE en direction du Tchad étaient destinés à la construction du pipeline Tchad-Cameroun pour la mise en service du champ pétrolifère de Doba.

l'Afrique subsaharienne dans le système du commerce multilatéral et un rôle plus actif dans les négociations commerciales globales.

Il a aussi contribué à des réformes économiques et commerciales qui font des pays africains des partenaires commerciaux plus attrayants pour les compagnies américaines.

SECTION 2 : REVUE DE LITTERATURE

L'AGOA est un acte d'initiative des Etats-Unis envers les pays d'Afrique sub-saharienne pour promouvoir l'exportation de ces derniers sur le marché américain. Pour Boniface Bounoung Fouda, l'AGOA est un nouvel instrument de coopération économique des USA en direction des pays d'Afrique sub-saharienne. En effet, l'étude des textes constitutifs de l'AGOA montre que cette loi balaye un champ beaucoup plus large que celui d'un accord commercial. Dans ce cas il est apparu opportun que l'étude de l'impact de l'AGOA aille au-delà de la simple évaluation de l'impact de cette loi sur les échanges commerciaux. Son étude a donc intégré l'impact de l'AGOA sur la dynamique de spécialisation, sur la dynamique de politique économique et sur la croissance économique des pays éligibles.

Globalement, l'AGOA s'avère efficace sur l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. Mais son impact présente une hétérogénéité lorsqu'on fait l'étude au niveau régional. Ainsi au niveau des politiques économiques, il est apparu que l'AGOA a eu un effet positif et significatif sur la baisse du niveau général des prix et hausse de l'ouverture commerciale pour l'Afrique centrale. Mais cet effet a été décelé de manière significative en Afrique de l'Est.

Toujours focalisé dans l'hétérogénéité, Thierry Latreille avance une opinion critique de l'atteinte des objectifs de l'AGOA. L'Afrique centrale (par son abondance en ressources pétrolières) accapare la majorité des avantages de l'AGOA que ce soit en matière du volume de ses exportations ou d'attractivité des IDE. Les exportations en provenance de l'Afrique subsaharienne sont évaluées à partir du prix du baril du pétrole. Or parmi les pays non-exportateurs du pétrole, les principaux bénéficiaires des mesures de l'AGOA sont les pays où les exportations sont déjà les plus diversifiées, soit l'Afrique du Sud et Maurice. De cette constatation, l'auteur juge les avantages de l'AGOA d'être inégalement réparties entre l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne.

Le problème de fond peut provenir d'un examen mal fait des textes et dispositions de l'AGOA. Ainsi Patrick Opoku Asuming doute que la mise en place de l'AGOA ne puisse aboutir à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté. Les marges de préférences les plus restreintes sont appliquées aux produits dont l'Afrique est enclin à bénéficier le plus. En conséquence, le café, le coton, le sucre et d'autres produits d'importance capital pour l'Afrique sub-saharienne sont exclus des dispositions d'accès en franchise et sans contingents de l'AGOA, d'où la nécessité de repenser cette loi.

Pour Elise Colette, la difficulté rencontrée dans la mise en place de l'AGOA peut provenir de l'Afrique sub-saharienne elle-même. En effet, la mauvaise connaissance du marché américain par les africains est un facteur qui perturbe le bon fonctionnement de l'AGOA. Les besoins et désirs de la population sont étrangers aux producteurs africains. Ces derniers sont eux-mêmes peu familiers des procédures d'exportation, des règlements sur les produits importés et subissent la complexification des consignes de sécurité dans les ports depuis les attentats du 11 septembre 2001, dont une partie des coûts doit être assumée par les navires entrants.

Dans sa mémoire d'étude, RAZAFITSIFERANA Faly Miarisoa Tiana a travaillé sur l'analyse FFOM de l'AGOA à Madagascar. Ainsi les forces sont les avantages liés au système généralisé de préférences (SGP), l'impact positif de l'AGOA sur l'économie malgache (hausse du volume d'exportation, création d'emploi, attractivité des IDE), et les atouts de Madagascar en matière de textile. La faiblesse s'observe à travers l'incertitude dans le temps qui ne crée pas un environnement favorable et incitatif pour augmenter l'investissement. La liste des produits éligibles peut également être modifiée si le Département du commerce constate un afflux menaçant l'industrie américaine. De plus la production et l'exportation du textile ne peuvent être réalisées que par 7 pays sur 38 possédant une industrie textile développée.

Mais grâce aux réformes et opportunités d'échanges préférentiels, en particulier l'AGOA, on a enregistré un développement rapide de quelques sous-secteurs industriels orientés vers l'exportation et les services. En effet, Madagascar a pu bénéficier d'une croissance soutenue avec un taux moyen de 4,6% du PIB contre une moyenne de 0,4% au cours des années 1980. Cependant Madagascar présente des menaces en terme de retard technologique qui le laisse défié par d'autres pays en développement d'une part, et le problème

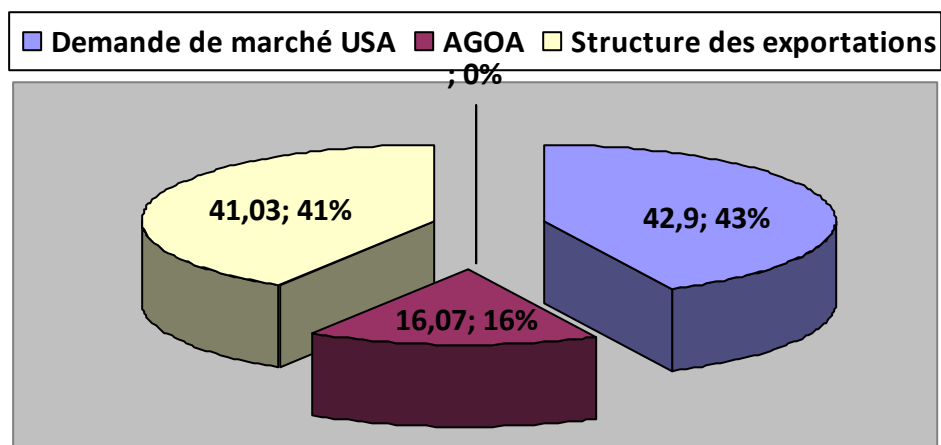
d'approvisionnement en matières premières qui ne lui permet pas la production dans les délais imposés par les marchés extérieurs.

SECTION 3 : LES LIMITES DE L'AGOA

1- DEGRE DE L'APPORT DE SIGNIFICATIVITE DE L'AGOA: A DEBATTRE

L'examen du graphique ci-dessous nous révèle que l'augmentation observée dans les exportations des pays AGOA entre 2001 et 2004 est attribuable à 42,9% à l'augmentation de la demande d'importation américaine (celle-ci pouvant elle-même être due à l'amélioration de l'environnement économique ou d'autres facteurs exogènes). Ce graphique révèle aussi que la composition des biens d'exportation des pays AGOA est responsable de 41,02% de l'augmentation intervenue entre 2001 et 2004 ; mais seulement 16,07% de cette augmentation provient de la mise en place de l'AGOA. En d'autres termes, le changement de conditions d'accès au marché américain suite à la mise en place de l'AGOA est responsable de 16,07% de l'augmentation des exportations des pays éligibles entre 2001 et 2004 ; soit en volume près de 2,3 milliards de dollars US.

Graphique 1: Origines de l'augmentation des exportations des pays AGOA entre 2001 et 2004



Source : USITIC (2005), Trade Web Database, Washington D.C : USITC

2- UNE INCERTITUDE DE DUREE :

L'éligibilité des Etats africains à l'AGOA est soumise à une décision annuelle des autorités américaines et peut ainsi être perçue comme précaire. La liste des pays qualifiés est établie chaque année et, comme on l'a vu, la Maison Blanche peut déclarer un pays inéligibles s'il ne fait pas de " progrès continu " dans un certain nombre de domaines. Les critères d'éligibilité ont, certes, une définition suffisamment large pour qu'une part de la décision finale puisse toujours être influencée favorablement par des pressions politiques ou celles de lobbies. Pourtant, la menace permanente d'une exclusion des pays bénéficiaires de l'AGOA ne crée pas l'environnement stable et durable nécessaire pour attirer des IDE sur des secteurs où l'avantage comparatif s'explique par des préférences commerciales.

3- LA SURVIVANCE DES BARRIERES TARIFAIRES :

a- cas du secteur agricole :

Depuis les indépendances des pays d'Afrique sub-saharienne, la croissance économique a toujours été largement soutenue par le secteur agricole. Malgré l'émergence du secteur minier et pétrolier dans la première moitié des années 70, le secteur agricole a continué d'être non seulement un moteur de croissance économique mais aussi un facteur de lutte contre la pauvreté. D'après les estimations de la FAO, près de 70% de la population d'Afrique sub-saharienne tirent l'essentiel de ses ressources du secteur agricole ; ce qui veut dire que toute politique commerciale qui aurait pour objectif de réduire la pauvreté doit s'appuyer en priorité sur la valorisation du secteur agricole.

Pourtant dans les faits, même si la production agricole continue d'augmenter, sa valeur unitaire ne cesse de chuter. D'après le rapport mondial sur le développement humain (2005), à la fin des années 80, les exportateurs du café touchaient près de 12 milliards de dollars US pour leurs exportations mais en 2003, ils ont exporté plus de café (en volume) et ont touché moins de la moitié en revenus soit 5,5 milliards de dollars US.

Des analyses nous montrent qu'à ce facteur de réduction de la valeur unitaire des produits agricoles, il en existe d'autres qui ont également contribué à dévaloriser le secteur agricole. Parmi ces facteurs, il y a les subventions à l'exportation accordées par les pays développés à leur secteur agricole, il y a les barrières douanières extrêmement rigides imposées par ces pays dans ce secteur. Lorsque ces barrières douanières sont tarifaires, les

tarifs sont extrêmement élevés et lorsque les barrières douanières sont non tarifaires, elles sont régies par des normes sanitaires et phytosanitaires assez strictes. De plus, lorsque ces pays décident d'accorder des préférences dans ce secteur, ces préférences sont cadrées par des quotas stricts au-delà desquels ces pays imposent des pics tarifaires très élevés.

b- cas du secteur textile :

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le développement industriel de nouveaux pays a souvent été précédé par une phase de décollage qui reposait essentiellement sur l'essor de la production et l'exportation des produits textiles et habillements. Au cours de la seconde partie du XX^{ème} siècle, de nombreux pays émergents d'Asie ont débuté leur industrialisation en développant le secteur d'habillements dans le cadre d'un modèle de croissance tirée par les exportations. Contrairement à ce qui a été observé au cours des phases de développement des pays occidentaux, les nouveaux modèles de développement se sont appuyés sur le secteur d'habillements et non pas sur le secteur textile tout simplement parce que ce secteur est devenu plus intensif en capital.

Si le secteur habillement a constitué le socle de la transformation industrielle des nouveaux pays industrialisés, c'est principalement à cause de certaines caractéristiques du processus de production de ce secteur. Sa première caractéristique tient au fait que c'est un secteur intensif en main d'œuvre non qualifiée, celle-ci étant généralement la principale dotation factorielle des pays pauvres ; la deuxième caractéristique de ce secteur est qu'il requiert des investissements relativement modestes avec des technologies largement diffusées ; de plus, le retour sur investissement est assez rapide (Nordas, 2004). À l'évidence, le secteur habillement peut jouer un rôle crucial dans la perspective de développement économique des pays d'Afrique sub-saharienne.

Cependant, depuis bientôt cinquante ans le marché mondial du secteur textile et habillement a été verrouillé par des dispositifs dérogatoires aux règles du GATT. Ces dispositifs dérogatoires se sont appuyés successivement sur l'accord cotonnier à long terme mis en œuvre en 1965, puis sur l'Accord Multifibres conclu en 1974. Mais depuis le 1^{er} janvier 2005, conformément à l'Accord sur les Textiles et les Vêtements (ATV) conclu en 1994 dans le cadre de l'Accord de Marrakech, les pays occidentaux auraient dû déjà ouvrir totalement leurs frontières mais on observe çà et là certaines résistances quant à l'application de cet

accord. Ainsi les Etats-Unis ont renvoyé à 2008 l'échéance de l'application de cet accord envers un pays comme la Chine.

Si le marché américain de produits textiles et habillements reste sujet à une relative fermeture pour certains pays, il n'en est pas de même pour les produits provenant des pays d'Afrique sub-saharienne et plus particulièrement pour les PMA. Depuis 2001, dans le cadre de l'AGOA, les Etats-Unis ont ouvert leur marché de produits textiles et vêtements aux pays africains. Il faut reconnaître que l'ouverture du marché américain dans ce secteur a encouragé les exportations des pays éligibles. Ainsi entre 2001 et 2004, les exportations des vêtements des pays AGOA se sont accrues de plus de 86%. Mais dans le même temps, on a assisté à un recul de 2% des exportations des tissus et textiles.

Le recul des exportations de tissus et textiles originaires des pays AGOA est essentiellement dû au fait que les pays AGOA ne disposent pas de capacités de production suffisantes pour satisfaire à la fois la demande régionale de tissus et d'exporter vers les Etats-Unis. En dehors de l'île Maurice et de l'Afrique du Sud qui satisfont leur demande intérieure de tissus à plus de 50%, les autres pays africains grands exportateurs de vêtements que sont le Lesotho, Madagascar, ou le Kenya sont obligés d'importer les tissus afin de satisfaire la demande intérieure des usines de fabrication de vêtements. Par exemple Madagascar, deuxième exportateur africain de vêtements a un taux de dépendance de près de 76% des tissus étrangers, cette dépendance est de 100% pour les tissus synthétiques. Du fait de son statut de PMA dans le cadre de l'AGOA, Madagascar se permet d'importer plus de 65% de ses tissus ni des pays AGOA ni des Etats-Unis sans pour autant perdre l'accès en franchise de droits de douane sur le marché américain pour ses fabriques de vêtements ; ce qui n'est pas le cas des pays AGOA non PMA comme l'Afrique du Sud.

Les conditions d'accès des vêtements sur le marché américain en fonction des règles d'origine pour les pays AGOA non PMA sont plus rigides que celles des PMA. En dehors de la règle générale appliquée à tous les pays et qui concerne en amont la détention préalable d'un visa d'exportation, les pays AGOA non PMA ne peuvent bénéficier de l'accès en franchise de leurs vêtements sur le marché américain seulement s'ils utilisent les tissus qui proviennent soit des Etats-Unis soit de la région AGOA. Or comme nous l'avons dit plus haut, la région AGOA n'a pas de capacités de production suffisante pour satisfaire la demande régionale, et dans le

cas où les tissus proviennent des Etats-Unis, les coûts de production sont plus élevés du fait des coûts de transport élevés entre l'Afrique et les Etats-Unis.

Si on ajoute à ces deux contraintes le fait que le coût de la main d'œuvre dans ces deux pays est relativement plus élevé par rapport à leurs voisins, on aboutit à une situation où ces pays deviennent moins compétitifs sur le marché américain. Ainsi en 2001, l'île Maurice était le premier exportateur africain de vêtements vers les Etats-Unis alors que l'Afrique du Sud occupait la 4^{ème} place, mais en 2004, ces pays occupaient respectivement la 4^{ème} et la 6^{ème} place. L'île Maurice ayant été devancée par le Lesotho, Madagascar et le Kenya, alors que l'Afrique du Sud a été dépassée par le Kenya et le Swaziland.

Tableau 1: Résumé de la règle d'origine appliquée aux pays AGOA dans le secteur des vêtements

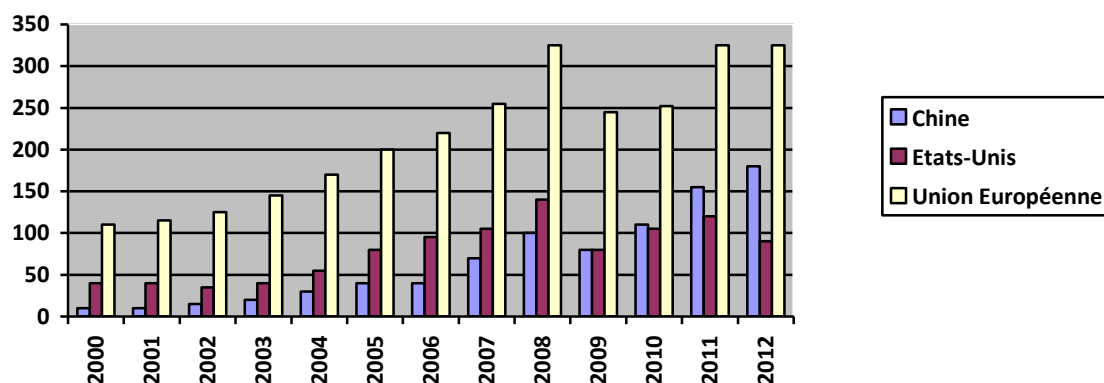
Description de la règle d'origine requise	Types d'accès
Vêtements fabriqués à partir des tissus ou des filés coupés originaires des Etats-Unis	Sans restriction
Vêtements fabriqués et ayant été transformés à partir des tissus ou des filés coupés originaires des Etats-Unis	Sans restriction
Vêtements coupés et fabriqués à partir des tissus ou des filés originaires des Etats-Unis	Sans restriction
Vêtements fabriqués à partir des tissus originaires d'un pays d'Afrique	Quotas limité à 7% des importations totales américaines
Vêtements fabriqués dans un PMA à partir des tissus ou des filés de n'importe quel pays	Sans restriction jusqu'en 2012 mais soumis aux quotas ci-dessus
Pull en cachemire et découpes	Sans restriction
Pull en laine, découpes avec des fibres ayant un diamètre de moins 18,5 microns	Sans restriction

Source : <http://www.agoa.gov/agoa-legislation.htm> (GSP Product eligibility)

4- L'ECHANGE EN COMPETITION DES ETATS-UNIS PAR RAPPORT A D'AUTRES PARTENAIRES COMMERCIAL DE L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (LA CHINE, L'UNION EUROPEENNE):

Dans cette figure malgré l'existence de l'AGOA, la totalité des échanges entre l'Afrique et ses partenaires commerciaux comme l'Union Européenne est élevée par rapport à celui des Etats-Unis. De plus, certains pays comme la Chine, la Turquie, l'Inde et de nombreux autres pays ont su saisir des opportunités de croissance et de commerce mutuellement bénéfiques, en renforçant leur présence sur le continent contrairement aux Etats-Unis qui est le seul décideur dans l'AGOA. Les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique représentaient environ 10 milliards USD en 2000 et ont bondi pour représenter 155 milliards USD en 2001 et 180 milliards en 2012. Ainsi, et malgré la mise en place de l'AGOA en 2000, la Chine a dépassé largement les Etats-Unis pour devenir le deuxième partenaire commercial de l'Afrique derrière l'Union Européenne.

Graphique 2: Volumes d'échanges entre l'Afrique, l'Union Européenne, la Chine et les Etats-Unis



Source : FMI, Direction des statistiques commerciales

CHAPITRE IV : AGOA OBSERVÉ À MADAGASCAR

SECTION 1: ETAT DE LIEU DE MADAGASCAR DANS LE DOMAINE DU TEXTILE

La contribution de l'habillement dans le secteur industriel malagasy a une valeur significative de 25% de la valeur ajoutée manufacturière. Les articles d'habillement représentent 35% du total des exportations malagasy.

L'industrie textile a transformé la structure du commerce extérieur de Madagascar en devenant une importante source de devise. En 2008, avant la crise politique, les entreprises franches de textile généraient 617 millions \$, soit 54,28% des exportations totales malagasy et plus de 70% des exportations de l'ensemble des entreprises franches. Madagascar est le deuxième pays exportateur de vêtement dans la région après Maurice (BIT, 2012).

Le secteur est un pourvoyeur important d'emplois formels. Les estimations indiquent que près de 20% des emplois formels à Madagascar proviennent des entreprises franches textiles (BIT, 2012). Cela représentait en 2007, plus de 120000 employés avant que ce nombre diminue drastiquement suite à la suspension de l'AGOA.

Ainsi, les entreprises franches textiles occupent une part très importante dans la structure d'emplois formels dans un pays où le taux de salarisation en 2010 était inférieur à 10%. Par ailleurs, les emplois créés touchent majoritairement les femmes et les jeunes moins de 30 ans et sont concentrés dans la région d'Analamanga, où se trouve la plupart des entreprises textiles.

Les entreprises textiles sont dominées par les IDE (provenant de l'Europe, d'Asie, des Etats-Unis), attirés par le coût de la main d'œuvre malgache, leur savoir-faire et l'accès préférentiel à de nombreux marchés. En effet, les coûts salariaux sont compétitifs en comparaison internationale et la main d'œuvre malgache est reconnue pour sa dextérité et sa diligence. Les investisseurs rencontrés pendant la mission exploratoire du CNUCED ont confirmé que celle-ci est facile à former pour des modèles complexes, ce qui a permis de positionner les exportations du pays dans le segment de haute valeur ajoutée dans le secteur d'habillement.

SECTION 2 : L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE A MADAGASCAR

1- MADAGASCAR INTEGRE DANS L'AGOA :

L'intégration de Madagascar dans l'AGOA le 2 octobre 2000 par le président américain Bill CLINTON a eu un retombé positif sur la vie sociale et économique malgache. Sous cette loi américaine, plus de 6000 produits malgaches sont concernés (textiles, agricoles, forestiers, miniers, pétrole,...) et ont bénéficié de 15% à 30% d'exonération douanière. Actuellement, les Etats-Unis représentent le deuxième importateur de Madagascar après l'Europe, mais avant, c'était l'Afrique du Sud.

Dans le cadre de l'AGOA, Madagascar est surtout connu pour son dynamisme dans l'exportation des produits textiles, grâce auquel, le développement de l'industrie textile malgache a été déclenché par la stratégie de développement adoptée par le gouvernement malgache en 1990. Cette stratégie consistait à mettre en place un régime des zones franches industrielles visant une croissance via l'exportation des vêtements. Vu que le plus grand nombre d'entreprises franches malgaches est dirigé par les étrangers comme les asiatiques, américains, européens, mauriciens et même africains, Madagascar bénéficie d'une entrée fulgurante des IDE, de devises et d'un nombre significatif d'emplois. Cet intérêt des dirigeants étrangers à investir à Madagascar est surtout expliqué par des mains d'œuvres " bon marché" mais qualifiés. De ce fait, Madagascar a pu connaître un développement progressif de son pays.

a- Impacts économiques :

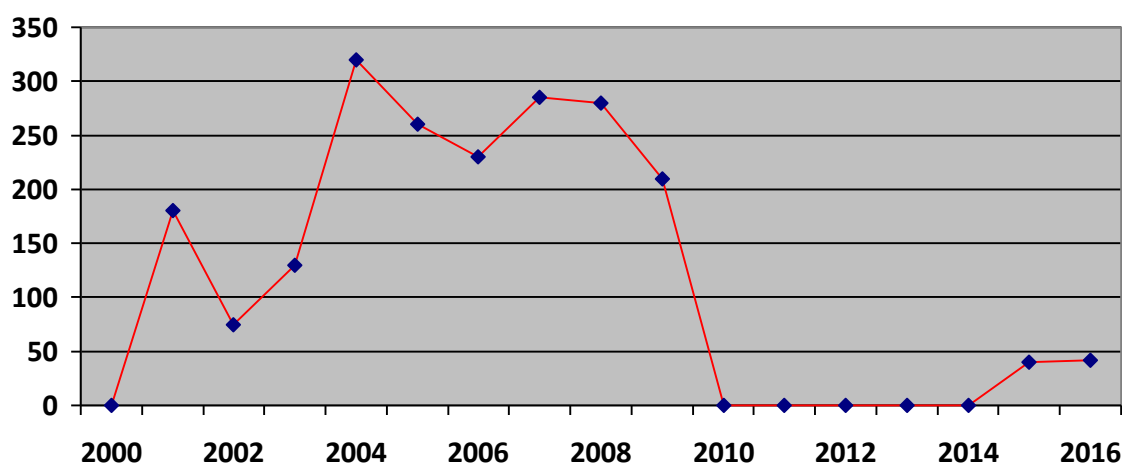
• Une entrée de devise :

Grâce à l'AGOA, les exportations de Madagascar vers les Etats-Unis ont augmenté de manière considérable vu qu'elle était le 2^{ème} exportateur des Etats-Unis avant la crise de 2009. Pour l'année 2001, ses exportations étaient de 178 millions USD. En 2004, la meilleure année des exportations malgaches, la totalité de sa valeur d'exportation avait atteint les 300 millions d'USD. En 2007, les données du département américain du commerce ont montré que les exportations sous AGOA de Madagascar étaient de 283, 8 millions USD, contre 279, 2 millions USD en 2008.

Malgré la crise politique et économique qui a affecté le pays, elles sont passées à 193,7 millions USD en 2009. Actuellement, non seulement les produits textiles et vestimentaires intéressent les consommateurs américains, mais aussi les produits alimentaires comme le café,

le thé, le maté, les épices, le cacao, la vanille et le girofle. Le pays est au 6^{ème} rang sur 39 pays sub-sahariens en termes de valeur des exportations de tous produits confondus exportés sous le régime de l'AGOA vers les Etats-Unis. En effet, la croissance des ventes sur le marché américain a permis en 2010 un doublement progressif de la capacité de production de Madagascar avec une création d'environ 2000 emplois supplémentaires. Après l'exclusion, Madagascar ne pouvait plus exporter vers les Etats-Unis sous la loi de l'AGOA.

Graphique 3: Exportations vers les Etats-Unis au titre de l'AGOA (en milliers USD)



Exports under AGOA

Source : Base de données de la Commission du commerce international des Etats-Unis (US international Trade Commission Interactive Dataweb) visitée le 04 juillet 2016

- **Un soutien au secteur industriel textile malgache grâce à l'entrée des IDE :**

Même si Madagascar exporte vers plusieurs pays dans le monde, les exportations des zones franches industrielles (ZFI), au nombre de 280, représentent en moyenne 20% des exportations totales dont plus de 1/3 est sous le concept de l'AGOA. La filière textile est la plus rentable car celle de l'agriculture est seulement de 100000 \$ par an et celle du domaine forestier 300000\$ par an. Dans ce tableau, nous pouvons constater que les exportations textiles malgaches ont augmenté de 47% par rapport à 2005 et en 2010.

- **Une augmentation des recettes de l'Etat.**

b- Impacts sociaux : création d'emploi

L'AGOA a généré de nombreux emplois à Madagascar. D'après le ministère du travail, l'AGOA a permis de créer 28000 emplois et selon le ministère de l'industrie, le secteur textile a contribué à la création de 20% des emplois formels. En voici quelques statistiques ; d'après le ministère de l'industrie, l'AGOA a généré plus de 5,4 millions USD de chiffre d'affaires. Ainsi, aujourd'hui, 22 entreprises malgaches sont agréées dont 10 exportent déjà réellement.

2- LES IMPACTS PENDANT L'EXCLUSION :

Suite aux événements politiques anti-démocratiques, le coup d'Etat ayant abouti au renversement du Président Marc RAVALOMANANA et le non-respect des conditions concernant la bonne gouvernance et la stabilité politique du pays, le Président américain Barack Obama a décidé d'exclure Madagascar de la liste des pays africains bénéficiant des avantages commerciaux par une proclamation le 21 décembre 2009 dans la Maison Blanche. Mise à part cela, la coalition des trois (3) mouvances : RAVALOMANANA, RATSIRAKA et ZAFY en vue de constituer un gouvernement parallèle le 8 décembre, ou encore le rejet des accords de Maputo par le Président de transition Andry RAJOELINA, ont pesé dans la balance. Les conséquences de l'exclusion ont été déviantes socialement et économiquement pour Madagascar.

a- Les impacts économiques :

Selon les constats d'Eric Trannois dans «Malango Actualité» : le montant des exportations textiles passait de 211 millions à 54 millions de Dollars de 2009 en 2010. Cette baisse considérable des exportations est la conséquence de la fermeture de plusieurs entreprises franches malgaches. D'après les chiffres de la Banque Mondiale, quand Madagascar faisait partie de l'AGOA, l'industrie textile malgache représentait 42% des exportations réalisées par l'ensemble des pays exportateurs de l'Océan Indien. Quant à son exclusion, ce taux est passé à moins de 10%. Madagascar a subi une fuite de capitaux très considérable car beaucoup d'investisseurs se sont déplacés vers les pays voisins comme Maurice par peur de l'instabilité politique, financière et foncière du pays. Cependant, le secteur textile malgache a pu se résilier car pendant la crise, les industries textiles ont pu cibler d'autres marchés tels que la Chine et l'Afrique du Sud. En 2013, cette exportation représente 33% des exportations totales. De plus, la contribution des entreprises franches aux

exportations demeure toujours significative malgré la suspension de l'AGOA. Depuis 2009, la contribution des entreprises franches dans l'ensemble des exportations diminue de 52,5% à 39,2% en 2012.

b- Impacts sociaux : chômage et banditisme

Non seulement l'exclusion a eu des impacts néfastes sur l'économie malgache mais elle a aussi déclenché un taux de chômage très féroce. La fermeture d'un certain nombre d'entreprises franches et d'industries textiles malgaches a provoqué une perte de 390 000 emplois. Déjà le manque de financement ralentit les activités économiques, mais la suspension de l'AGOA a ainsi aggravé cette situation bloquant l'opportunité offerte aux opérateurs économiques à exporter des produits textiles vers les Etats-Unis.

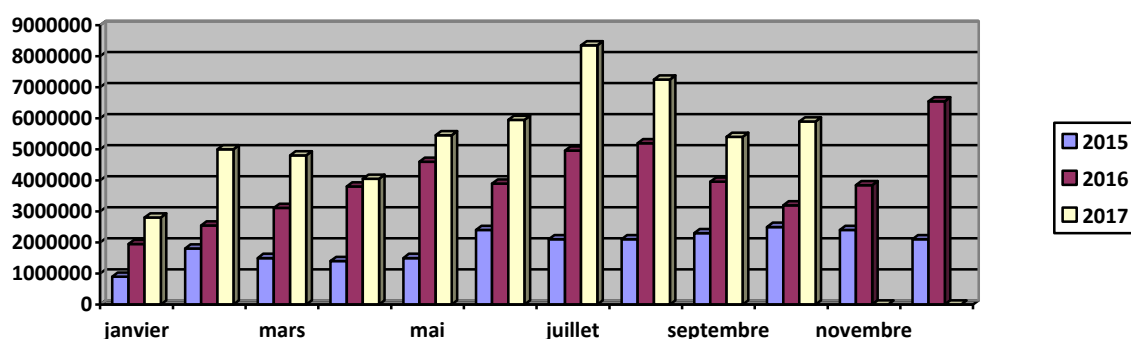
En outre, la croissance des micro-entreprises conduit à la difficulté d'insertion sur le marché du travail. Seulement un an après la crise, le secteur textile a subi une grande perte, près de 100.000 personnes ont perdu leur emploi que ce soit directement ou indirectement suite à la fermeture de plus de 40 entreprises. De nombreuses personnes se sont trouvées sans travail, sans moyens pour subvenir aux besoins de leurs familles car selon le magazine de la SIM, 92% des travailleurs font vivre en moyenne 4 personnes ce qui entraînait la création des emplois informels et le banditisme dans les villes urbaines. De nouveaux bas quartiers sont apparus, « la réunion kely ». Ce quartier héberge surtout des personnes ayant des travaux et sont ensuite licenciés. Tous ceux-ci représentent les répercussions de la crise de 2009.

De plus, l'Etat a perdu 2,7% de ses recettes à cause de ces fermetures. Même s'il n'y a que 32 entreprises visant le marché américaine, la recherche de nouveaux débouchés reste encore à venir, comme disait le vice-président du GEFP, John Hargreaves : « il faut au minimum 6 à 9 mois pour se faire connaître et obtenir les premières commandes » et aussi que les travailleurs d'usine sont difficile à s'adapter dans d'autres domaines comme l'agriculture ou d'autres encore. John Hargreaves disait aussi : « Des solutions, il y en a mais la première consiste à ce que Madagascar redevienne éligible à l'AGOA le plus vite possible. Car on ne peut pas dire à quelqu'un habitué à travailler sur une machine à coudre d'aller planter des haricots ».

3- REINTEGRATION DANS L'AGOA : OPPORTUNITES POUR MADAGASCAR

D'après une publication sur la page Facebook de l'Ambassade des Etats-Unis, le 26 juin 2014, la Maison Blanche a publié une proclamation présidentielle que l'AGOA à Washington déclarant la désignation de Madagascar comme étant à nouveau un pays bénéficiaire de l'AGOA vu qu'elle a répondu aux critères d'admissibilité énoncés dans l'article 104. Le pays essaie de récupérer les pertes. En seulement un an après la réintégration de Madagascar 100000 emplois furent créés et l'exportation textile s'est élevée à 60 millions USD et en 2016, 105000 nouveaux emplois avec 55 millions USD selon les données de l'INSTAT. Cela est dû en partie par l'éligibilité de 35 entreprises textiles entre 2014 et 2017. De plus, on a constaté un retour de potentiel de Madagascar en termes de volume d'exportation de produits textiles, allant de 2 100 000 US en juillet 2015 jusqu'en 8 350 000 US en juillet 2017. Heureusement que la loi américaine vis-à-vis des pays africains s'élargit jusqu'en 2025.

Graphique 4: Exportations de produits textiles de Madagascar vers les Etats-Unis en valeur



Source : Le Comité interministériel fonctionnement AGOA

Tableau 2: Emplois créés après réintégration de Madagascar dans le secteur textile

Année	Création d'emplois
2013	100.000
2014	35.000
2015	100.000
2016	105.000
Prévision : 2020	200.000

Source : Ministère de l'industrie

SECTION 3 : LES ENTRAVES AUX EXPORTATIONS DE MADAGASCAR VERS LES ETATS-UNIS

1- PROBLEMES LIES AUX SECTEURS DU TEXTILE ET D'HABILLEMENT :

Les importations de vêtements des Etats-Unis en provenance de l'Afrique subsaharienne ont triplé suite à la promulgation de l'AGOA en 2000, mais elles ont ensuite brusquement chuté entre 2004 et 2010, à la suite de l'expiration du système de quotas de l'Arrangement multifibres (AMF). Les importations ont diminué de 52%, passant de 462 268 millions d'équivalents mètres carrés (MCE) en 2004 à seulement 222 354 millions MCE en 2010. Il a fallu cinq années, de 2005 à 2010 pour que les importations de vêtements AGOA commencent à se remettre des dégâts causés par l'expiration de l'AMF.

En 2012, ce rétablissement a été toutefois sapé par l'incertitude entourant la question de savoir si, dans l'affirmative quand, le Congrès allait renouveler la disposition importante autorisant l'exportation de vêtements fabriqués avec du tissu provenant d'un tiers, qui devait expirer le 30 septembre 2012. Les exportations africaines de vêtements se sont beaucoup plus concentrées depuis l'expiration de l'AMF à la fin de 2004 sur un petit nombre de produits, en particulier les pantalons en coton et en fibres synthétiques, les chemises de tricot et les chemises tissées, qui ensemble, représentent plus de 90% des importations de vêtements des Etats-Unis en provenance de l'Afrique. Durant la même période, les importations de vêtements en provenance de Chine ont augmenté de 250%.

2- AUTRES PROBLEMES LIES AU VOLUME D'EXPORTATION :

2-1- Les exigences du marché américain :

Les exigences du marché américain, en particulier, les mesures sanitaires et phytosanitaires imposent une limitation majeure aux pays africains, notamment à Madagascar dans la fourniture de produits. L'absence de valeur ajoutée aggrave ce défi étant donné que les mesures SPS s'appliquent principalement aux produits agricoles à faible valeur (non transformés).

2-2-La faible performance du secteur des transports :

La faiblesse de la performance du secteur des transports constitue une entrave à la promotion de l'exportation à Madagascar. Nos voies de communication sont insuffisantes et en mauvais état. Cela est dû à la faible subvention de l'Etat attribuée au Ministère des Bâtiments et Travaux Publics d'une part, et la non-considération de l'importance des biens publics d'autres parts. Ainsi, 26,64% des entreprises ont des problèmes de transport et les axes routiers qui relient le centre de production et le port de Tamatave sont en mauvais état.

2-3- Coût de l'électricité élevé:

L'électricité reste une contrainte majeure pour la moitié (54,58 %) des entreprises exerçant dans le secteur industriel. Cela représente un handicap pour Madagascar car les pays concurrents comme ceux du continent asiatique ont déjà remédié à ce problème. Le taux de délestage dans un mois s'élève à 13,62% et dure 3 à 4 heures par jour, par conséquent, les entreprises alourdissent leurs dépenses par les carburants pour les générateurs.

2-4- Manqué de professionnalisme:

D'après les observateurs locaux, il y a un manque de compétence en matière du textile à Madagascar. Les techniciens, les ingénieurs, les patronniers ainsi que les designers sont encore issus d'un appel à l'expertise étrangère.

2-5- Conditions de travail au niveau des entreprises franches malgaches :

Les conditions de travail et les traitements des employés figurent parmi les principaux problèmes au sein des entreprises franches malgaches. Cela crée un conflit entre les dirigeants et les mains d'œuvres et a un impact néfaste sur la productivité de l'entreprise.

2-6- L'instabilité politique:

L'histoire économique de notre pays montre l'ancrage d'une instabilité politique comme blocage institutionnel. Quatre (4) crises politiques surviennent depuis notre indépendance à savoir celle de 1972-1975, 1991, 2002 et 2009. Après la crise politique de 2009, Madagascar est exclus de la liste des pays éligibles à l'AGOA par les autorités américaines. Par conséquent le montant des exportations de Madagascar vers les Etats-Unis s'est diminué de 211 millions de dollars à 54 millions de dollars entre 2009 et 2010.

CONCLUSION

En guise de conclusion, les théories du commerce internationales (base théorique du mondialisation de l'économie) soutiennent l'idée selon laquelle il est bénéfique pour les pays de libérer leurs marchés internes et de participer aux échanges commerciaux internationaux.

De nos jours, les échanges commerciaux entre les pays du monde ne cessent de s'intensifier, de plus, aucun pays ne peut s'isoler complètement (surtout du point de vue économique) du reste du monde. Dans cette optique, l'intégration constitue un élément clé dans l'évolution des relations entre les différents pays.

Ainsi, de nombreux pays ont signé divers accords commerciaux visant à leur faciliter les échanges et à veiller au mieux aux intérêts de chacun. Parmi ces nombreux accords, l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) est celui qui touche tout spécialement l'Afrique sub-saharienne (dont Madagascar) ainsi que les Etats-Unis. L'AGOA a pour objectif de promouvoir la croissance économique des pays éligibles par la diversification des produits d'exportation, en particulier les produits textiles. Elle tâche aussi d'élaborer des conditions favorables à l'environnement économique (attractivité des IDE, assistance technique,...) pour l'atteinte de ces objectifs.

L'éligibilité de Madagascar à l'AGOA a amélioré les données macroéconomiques telles que l'emploi, les recettes d'exportations et d'autres encore. D'après l'analyse de l'impact de l'AGOA à Madagascar, on a pu constater une création d'emploi dans beaucoup d'entreprises du secteur textile, une amélioration de nos produits d'exportations et une augmentation des recettes fiscales et des recettes d'exportations qui ont renforcé le budget de l'Etat. Cette amélioration a été constatée dès l'intégration de Madagascar dans cette loi ; pendant l'exclusion, les impacts étaient majeurs et les vœux qu'on voulait voir exaucé est la réintégration de Madagascar dans cette loi. La réintégration en 2014 est vraiment un moyen de redressement économique car elle est une source génératrice de développement.

Une question s'est posée au début comme étant le souci vis-à-vis de la capacité de Madagascar à pouvoir bénéficier pleinement des avantages de l'AGOA jusqu'en 2025. La réponse à cette question fait l'objet de la présente étude. Elle tâche à identifier les entraves qui

peuvent être les limites de l'AGOA elle-même (comme l'échange inégal) mais aussi l'insuffisance des infrastructures et l'instabilité politique que Madagascar. Ainsi, il est envisageable que les solutions du cadre économique se trouvent en complémentarité avec celles du cadre juridiques pour atteindre l'objectif de l'AGOA et plus sera prolongé l'éligibilité de Madagascar dans le cadre de l'AGOA. Cependant, on se demande si cette complémentarité est prise en considération par les dirigeants de notre pays.

ANNEXES

Annexe 1 : Les pays de l'Afrique sub-saharienne

- | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|--------------|
| 1. Angola. | 23. Swaziland* | 45. Togo |
| 2. Benin* | 24. Democratic Rep of the Congo. | 46. Uganda* |
| 3. Botswana* | 25. Republic of the Congo* | 47. Zambia* |
| 4. Burkina Faso. | 26. Ivory Coast* | 48. Zimbabwe |
| 5. Burundi. | 27. Djibouti* | |
| 6. Cameroon* | 28. Equatorial Guinea | |
| 7. Cape Verde* | 29. Eritrea* | |
| 8. Central African Republic* | 30. Ethiopia* | |
| 9. Tchad* | 31. Gabon* | |
| 10. Comoros* | 32. The Gambia | |
| 11. Guinea* | 33. Ghana* | |
| 12. Guinea-Bissau* | 34. Mozambique* | |
| 13. Kenya* | 35. Namibia* | |
| 14. Lesotho* | 36. Niger | |
| 15. Liberia. | 37. Nigeria* | |
| 16. Madagascar* | 38. Rwanda* | |
| 17. Malawi* | 39. Sao Tome and Principe* | |
| 18. Mali. | 40. Sénégal* | |
| 19. Mauritania* | 41. Seychelles* | |
| 20. Mauritius* | 42. Sierra Leone* | |
| 21. Republic of South Africa* | 43. Somalia | |
| 22. Sudan. | 44. Tanzania* | |

*** notes : AGOA éligible**

Annexe 2: Autres exportations et productions de Madagascar et importations des Etats-Unis

Produits	Madagascar exporte vers les Etats-Unis	Les Etats-Unis importe depuis le monde	Capacité de production de Madagascar
Café, thé, maté et épices	325.007	2.306.822.161	1.955.177
Cacao	4.058	4.985.134	22.285
Vanille	116.376	143.775	191.867
Girofles	4.524	17.858	115.491

Source : Ambassade des Etats-Unis à Madagascar/Cellule AGOA - Ministère du Commerce et de la Consommation (en milliers de Dollars)/ Année 2015

LISTES DES TABLEAUX:

Tableau 1 : Les coûts de production du drap et du vin pour le Portugal et l'Angleterre	8
Tableau 2 : Rapports des coûts entre l'Angleterre et le Portugal.....	9
Tableau 3 : Coût de production mondial après spécialisation	9
Tableau 4: Résumé de la règle d'origine appliquée aux pays AGOA dans le secteur des vêtements	28
Tableau 5 : Emplois créés après réintégration de Madagascar dans le secteur textile	36

LISTES DES GRAPHIQUES:

Graphique 1: Origines de l'augmentation des exportations des pays AGOA entre 2001 et 2004	24
Graphique 2: Volumes d'échanges entre l'Afrique, l'Union Européenne, la Chine et les Etats-Unis.....	29
Graphique 3: Exportations vers les Etats-Unis au titre de l'AGOA (en milliers USD)	32
Graphique 4: Exportations de produits textiles de Madagascar vers les Etats-Unis en valeur	35

BIBLIOGRAPHIE

- Bhagwati, Jagdish et Arvind Panagariya (2000), " A Trojan Horse for Africa, Personnal View", Financial Times, 30 juin.
- Chamberlin E., (1933), The theory of Monopolistic Competition : Cambridge. massachusetts : Harvard University Press.
- C. D. ECHAUDEMAISON, DICTIONNAIRE D'ECONOMIE et de SCIENCES SOCIALES, NATHAN, (1989) 4^{ème} Edition mise à jour, 480 p.
- Ch. Chavagneux, " Les chiffres de l'économie", Alternatives économiques hors-série n°50, 4^{ème} trimestre 2001.
- Djohary Andrianambinina, Les prix nobel d'économie 1969- 2012, (Source : Melchior), page 19.
- D. Ricardo, " Des principes de l'économie politique et de l'impôt (1821), GF-Flammarion, 1992.
- Fourmann Emmanuel (2003), Madagascar après la crise, perspectives économiques 2003-2004, Paris, rapport AFD.
- Gen-serbé SINIKI : Enjeux énergétiques et logiques sécuritaires : une analyse de Servant, J.- C. (2003), " Offensive sur l'or noir africain", Le Monde diplomatique, janvier. Déploiement américain dans le golfe de Guinée.
- Gérard CHAREAUX, Patrick JOFFRE, et al. Les grands auteurs en économie, GRANDS AUTEURS, EMS, Paris, 2000, p. 73-74.
- Latreille Thierry : Les relations commerciales Etats-Unis/Afrique : qui bénéficie réellement de l'AGOA ?
- Michel Rainelli, " Le Commerce international", La découverte, 2000.
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2002), "L' insertion de l'Afrique dans le commerce mondial", Les enjeux économiques internationaux DREE Dossiers, septembre.
- Mukhopadhyay, Hiranya (1998), Libéralisation des échanges en Afrique subsaharienne : Stagnation ou Croissance ?, Oxford, Oxford University, QEH Working Paper Series 13, mars.

- Ng. Francis et Alexander Yeats (1996), "Open Economics Work Better ? Did africa' s Protectionnist Policies cause its Marginalisation in World Trade ?", Washington, DC, World Bank, Policy Research Working Paper n° 1636, août.
- KRUGMAN P., (1989), NEW TRADE THEORY AND THE LESS DEVELOPPED COUNTRIES, DEBT STABILIZATION AND DEVELOPMENT : ESSAY IN MEMORY OF CARLOS ALEJANDRO, ED. BY CALVO C., FINDLAY R., KOWI P. AND BRAGA DE MACEDO J. OXFORD : BLACKWELL
- Chamberlin E., (1933), The Theory of Monopolistic Competition : Cambridge.massachusetts : Harvard University Press

RAPPORTS ET STATISTIQUES :

- Statistiques des exportations vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA, Antananarivo 2004.
- FMI, Direction des statistiques commerciales.
- Département américain du commerce.
- Ambassade des Etats-Unis à Madagascar/Cellule AGOA-Ministère du Commerce et de la Consommation/Année 2015.
- Ministère de l'industrie
- Base de données de la commission du commerce international des Etats-Unis.

WEBOGRAPHIE

- www.studyrama.com, intitulé cours-economie-08, numéro 25008, page 5
- www.creg.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Les-nouvelles-théories-du-CI, 11/02/2014.
- <http://www.agoa.gov/agoa-legislation.htm> (GSP Product eligibility)
- <http://www.agoa.gov>
- <http://www.agoa.info>
- <http://www.house.gov/medermott/agoa/index.shtml>
- <https://www.madagascar-tribune.com/Madagascar-exclu-de-l-AGOA>, 13277.
html
- www.itbm.mg
- www.toupie.org/Dictionnaire/crise.htm
- www.schoolmouv.fr/définition/crise-politique

RESUMÉ

Le commerce est l'un des outils de promotion du développement les plus efficaces qui soit. Des échanges commerciaux accrus avec les pays en développement font augmenter les recettes d'exportation de ceux-ci, stimulent leur industrialisation, les encouragent à diversifier leur économie et accélèrent leur croissance économique. Pour atteindre ces objectifs, l'instrument type est l'octroi de préférences tarifaires, ce qui incite les opérateurs à importer des produits de ces pays et les aide ainsi à affronter la concurrence sur les marchés internationaux. Ces préférences tarifaires devraient toutefois être suffisamment attrayantes afin d'inciter les opérateurs à utiliser les potentialités du système. L'AGOA est un accord commercial qui s'inscrit dans ce contexte et qui lie les Etats-Unis et les pays de l'Afrique Subsaharienne. En effet, à part les avantages commerciaux qu'il procure, l'AGOA permet aussi aux pays concernés de se développer par l'intermédiaire de plusieurs facteurs tels que la création d'emploi, l'évolution technologique, l'amélioration des échanges tant économiques que diplomatiques, le développement social, l'accroissement des IDE,...

Cependant, l'AGOA n'a pas que des avantages, car au-delà des objectifs économiques de cet accord. Il y a aussi des enjeux politiques et énergétiques surtout pour les Etats-Unis qui ont fait beaucoup d'investissement dans les pays pétroliers africains et qui peuvent exercer des pressions sur les gouvernements (ex : grâce à leur pouvoir de rayer n'importe quel pays de la liste des pays éligibles quand ils le souhaitent). Autrement dit, l'AGOA reste une initiative unilatérale des Etats-Unis.

MOTS CLES : AGOA, SGP, AVANTAGES COMPARATIFS, ECHANGES COMMERCIAUX, CROISSANCE, TEXTILE, EXPORTATION, MARCHES INTERNATIONAUX.